

Zitierhinweis

Descimon, Robert : recension de : Marie Houllemaire, Politiques de la parole. Le parlement de Paris au XVI^e siècle, Genève : Droz, 2011, dans : ~ Annales. Histoire, Sciences Sociales, 2012, 1.2 - Droit et pouvoir, p. 261-262, DOI: 10.15463/rec.1006381135, téléchargé depuis Website

Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

Dieser Beitrag kann vom Nutzer zu eigenen nicht-kommerziellen Zwecken heruntergeladen und/oder ausgedruckt werden. Darüber hinausgehende Nutzungen sind ohne weitere Genehmigung der Rechteinhaber nur im Rahmen der gesetzlichen Schrankenbestimmungen (§§ 44a-63a UrhG) zulässig.

les stratégies de discrimination, d'exclusion et de persécution des nouveaux chrétiens, il ne paraît en revanche pas possible de les concevoir dans une perspective proprement raciale, c'est-à-dire biologique, qui n'apparaîtra qu'au XIX^e siècle. Nous savons en effet que malgré la méfiance généralisée qui pesa sur les nouveaux chrétiens ibériques, lorsque certains d'entre eux se distinguèrent par des dons, des capacités ou une religiosité exceptionnels, ils furent admis, reconnus et même élevés aux plus hauts degrés de prestige et de vénération, voire à la sainteté. On le sait, les plus grands mystiques espagnols et certaines des personnalités les plus marquantes du monde ecclésiastique, intellectuel et politique ibérique eurent des ancêtres hébreux.

Mais le livre de N. Wachtel n'est pas seulement un bon et beau livre d'histoire. C'est aussi une musique schubertienne, où des thèmes lancinants s'entremêlent constamment sur un fond d'une sensibilité aussi intense que retenue.

SOLANGE ALBERRO

Marie Houlemmare

Politiques de la parole. Le parlement de Paris au XVI^e siècle

Genève, Droz, 2011, 670 p.

Cet ouvrage est une bonne thèse trop vite transformée en livre. On pourrait multiplier les regrets. Par exemple, aucun dialogue n'est établi avec Anne Rousselet-Pimont qui traite des mêmes sources et des mêmes questions¹ ; c'était pourtant une belle occasion de confronter les méthodes de l'historien du droit et celles de l'historien.

Si l'on s'en tient au cœur du propos, le texte, bien écrit, clairement pensé et présenté, apporte une moisson de données empiriques et d'analyses précieuses. « Une histoire socio-culturelle des mots », dit Denis Crouzet dans sa préface. En effet, le parlement de Paris est d'emblée défini comme une institution de papier, un monceau d'archives enregistrées pour construire l'institution et sa légitimité. L'activité du parlement est donc de parole et ce postulat ouvre la voie à une analyse du lan-

gage fondée sur l'étude des interactions discursives qui créent le système symbolique de la justice souveraine. Un consensus politique évolutif résulte ainsi des rituels qui solennisent les voix du parlement, consensus qui réunit les magistrats, le roi et les sujets. La procédure, qui participe d'un même souci de publicité, est l'objet dans ce livre d'une étude originale et systématique qu'on aimerait voir commentée par les spécialistes. Tout cela est fort suggestif. Mais Marie Houlemmare écrit une histoire politique étonnamment lisse. Elle n'envisage pas que le parlement soit traversé par des forces affrontées dont il importerait de construire le champ et de décrire les déplacements. On pourrait illustrer par de très nombreux exemples cette vision lénifiante qui fait de l'institution un lieu de consensus par le dialogue : l'attitude d'Henri II à l'égard du parlement résulte, à ses yeux, d'un « rêve d'osmose politique » (p. 107) ; mais l'attente du roi n'a-t-elle pas plutôt toujours correspondu à l'obsession antiprotestante qui l'habitait ? Entre la Chambre ardente de l'avènement et la mercuriale de 1559, Henri II ne poursuivait-il pas le même objectif, lutter contre les calvinistes ? De même, les choix politiques, ligueur ou royaliste, n'ont-ils pas déterminé les jugements professionnels : Louis Servin, ancien protestant et gallican radical, ne subissait-il pas les critiques en raison de ce qu'il représentait plutôt que des défaillances supposées de son éloquence et de sa personnalité ? Polémique et conflit sont des catégories que l'approche choisie par M. Houlemmare permet difficilement de penser.

Le centre de la thèse est consacré à la rhétorique de l'éthos parlementaire et comporte une étude approfondie des cursus, des méthodes et des savoirs des juristes : la constitution d'instruments de travail du type des recueils de lieux communs en forme la base. Quelques sources précieuses permettent d'aborder l'apprentissage de la profession et les lectures (qui semblent toujours impliquer une prise de notes) d'un certain nombre de personnages, souvent et malheureusement hors du commun, comme Antoine Séguier, futur président, qui lit si bien Montaigne. Les avocats se présentent d'abord comme des experts en droit et l'analyse statistique et chronologique des allégations contenues dans

les plaidoiries de certains ténors du Barreau apporte un éclairage inédit sur ce qu'était concrètement la science juridique au parlement. L'évolution chronologique que décèle M. Houlemare semble confirmer le succès du *mos gallicus* et de l'humanisme juridique au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle.

Mais les avocats sont aussi des hommes de l'éloquence et des hommes de lettres : orateurs, ils finissent par imposer une rhétorique des citations érudites qui les pose comme des intellectuels plus que comme des experts ; auteurs, certains font imprimer le produit de leurs activités professionnelles (plaidoiries, factums, arrêts), mais aussi leurs œuvres « littéraires », poésies et traités politiques, de circonstance ou non. Ce travail de l'écriture fait l'objet d'une très intéressante étude grâce à la comparaison entre les plaidoyers de l'avocat Anne Robert transcrits dans les registres du parlement, les versions manuscrites et les recueils publiés dès la fin du XVI^e siècle (d'abord en latin). Les publications des hommes de loi restent dans l'ensemble dominées par le souci professionnel qui impose des types nouveaux d'imprimé, comme les factums dont le nombre s'envole à partir de la période ligueuse et dont la publicité paraît plus précoce qu'on le pensait. De façon générale, la technicité de l'art oratoire progresse largement au long du siècle tant et si bien qu'il se spécialise dans des formes promotionnelles, comme les remontrances ou les éloges. Ainsi, les identités professionnelles se modifiaient au fil des modes langagières et des pratiques morales. Le lecteur reste parfois dubitatif sur la portée des évolutions chronologiques que ce livre croit déceler.

M. Houlemare s'essaie dans la suite de son ouvrage à « penser l'institution ». Quatre métaphores, qui servent à qualifier le parlement, sont explorées : celles du sénat, du théâtre, du temple et du forum. L'idée est astucieuse, mais l'analyse aurait dû être fondée sur une sémantique historique plus rigoureuse. Sans doute le parlement est-il davantage un « sénat » impérial que républicain, mais le terme de théâtre (*theatrum*) portait à l'époque une signification plus philosophique que dramaturgique (on cherchera vainement dans ces pages un dialogue avec Hélène Merlin, Sara Beam ou

Ann Blair²) ; quant au temple et au forum, ils sont dès l'origine des images familières au *jus commune*. À force de considérer que la relation entre les hommes n'est faite que de mots, on finit par paraphraser les textes plutôt que de les expliquer en les plaçant dans leurs contextes sociaux et symboliques.

Des critiques chagrins diront que la grande faille du livre de M. Houlemare réside dans sa difficulté à s'appropriier de façon créative et critique la longue suite des savoirs acquis par l'accumulation des travaux scientifiques depuis le XIX^e siècle. Ce défaut, ajouté aux lacunes de la bibliographie, irait jusqu'à l'empêcher de situer l'originalité de sa propre recherche et de proposer des problématiques historiographiques qui pourraient devenir communes. Une lecture plus généreuse soulignera simplement que M. Houlemare a posé des questions inédites et excellentes et qu'elle y a répondu.

ROBERT DESCIMON

1 - Anne ROUSSELET-PIMONT, *Le chancelier et la loi au XVI^e siècle. D'après l'œuvre d'Antoine Duprat, Guillaume Poyet et de Michel de l'Hospital*, Paris, De Boccard, 2005.

2 - Hélène MERLIN, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994 ; Sara BEAM, *Laughing matters: Farce and the making of absolutism in France*, Ithaca, Cornell University Press, 2007 ; Ann BLAIR, *The theater of nature: Jean Bodin and Renaissance science*, Princeton, Princeton University Press, 1997.

Hélène Fernandez-Lacôte

Les procès du cardinal de Richelieu.

Droit, grâce et politique sous Louis le Juste

Seyssel, Champ Vallon, 2010, 418 p.

Version remaniée d'une thèse d'histoire politique et culturelle, ce livre est consacré aux procès politiques qui ont connu une intensité exceptionnelle durant la période où le cardinal de Richelieu a été ministre (1624-1629), puis principal ministre (1630-1642) de Louis XIII. Cet usage de la justice extraordinaire à des fins politiques a aussi été le moment de la constitution des principales sources sur lesquelles s'est fondée cette étude : recueils de copies manuscrites de procès criminels recueillis depuis le